



CENTURY 21
Partenaire Immobilier

BAREME D'HONORAIRES

AU 1^{er} JANVIER 2025*

**Réservé aux particuliers*

TRANSACTION

De **0 A 120 000 EUROS** : 7 % TTC (commission minimum 7000 euros)
De **120 001 à 200 000 EUROS** : 6,5 % TTC
De **200 001 à 300 000 EUROS** : 6 % TTC
De **300 001 à 500 000 EUROS** : 5,5 % TTC
+ de **500 000 EUROS** : 5 % TTC

GESTION IMMOBILIERE

9 % TTC du montant des encaissements avec un plancher de 350 € HT

LOCATION

Pour les logements de plus de 31 m², **14,10 % TTC** du montant annuel du loyer charges comprises payable par moitié entre locataire et bailleur, dans la limite des honoraires prévus par la loi Alur du 24/03/2014 – décret 2014-890 du 1/08/2014 à savoir 20 € TTC par m² de surface habitable, payable par moitié entre bailleur et locataire.
Pour les logements de moins de 31 m², 20 € + 6 € TTC par m² de surface habitable pour la réalisation de l'état des lieux, payable par moitié entre bailleur et locataire.



Achat - Vente – Location – Gestion – Assurance loyer impayé

SAS au capital de 8 000 € – SIRET 401 508 486 RCS Toulouse – N° TVA intracommunautaire FR 34 401 508 486 – CPI n°3101 2016 000 014 224 délivrée par la CCI de Toulouse – Caisse de garantie GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS – Transactions avec réception de fonds. Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante.